Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 14

Artikel: Le tir d'infanterie à grande distance [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-335630

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

culier discuté la participation des troupes soleuroises au rassemblement de division.

8. *Bâle-Campagne.*

La section a tenu en 1878 une et en 1879 deux séances. La première fut consacrée à la révision des statuts ; celle d'automne à un exercice de tir au fusil et au revolver, pour lequel la caisse avait consacré 100 fr. en prix. Il fut aussi donné des conférences et opéré de petites reconnaissances à chacune des réunions de ces deux années.

La fortune de la section se monte à 1363 fr. 82 cent.

9. *Argovie.*

La Société cantonale des officiers s'est assemblée deux fois dans les années 1878 et 1880.

Il y fut traité, outre les affaires courantes de la Société :

Dans la réunion de 1878 :

1. « Le budget militaire devant l'Assemblée fédérale. »

Plusieurs officiers rapportèrent sur les budgets pris séparément des différentes armes.

2. « L'armement de l'infanterie avec outillage de pionnier. » Rapporteur, M. le major Ringier.

Dans la réunion de 1880 :

1. « L'activité des sections locales de la Société argovienne des officiers pendant les années 1878-1880. » Rapport de M. le major Ringier.

2. « La division de l'armée en bataille. » Rapport de M. le lieutenant-colonel A. Keller.

3 « La fortification de la Suisse. » Rapport de M. le colonel Zschokke.

Relativement au dernier point, il fut pris la décision suivante :

« Une pétition, couverte des signatures des officiers, des sous-offi-
» ciers et des soldats argoviens, et demandant qu'il soit procédé sans
» retard à l'œuvre des fortifications et à leur armement d'une manière
» convenable, sera envoyée au Conseil fédéral pour être transmise à
» l'Assemblée fédérale. »

10. *Schaffhouse.*

La section cantonale compte, en 1880, 80 officiers.

Elle a tenu, en 1878 et 1879 ensemble, 17 séances ordinaires et extraordinaires. Le nombre minimum des assistants a été 8, le maximum 60. Outre le règlement de ses affaires courantes, la Société a entendu et discuté 9 conférences et une critique des travaux particuliers des officiers du bataillon 61. De plus, la Société a étudié, dans plusieurs séances régulières et sous forme d'instruction mutuelle, le service de sûreté en général, et, sur un exemple, le service de sûreté de marche. Un cours d'équitation de deux mois a été suivi par 15 officiers.

La fortune de la Société est de 1820 fr. 58 cent.

Il a été fait divers achats pour la bibliothèque ; 7 journaux militaires ont circulé entre 36 lecteurs en moyenne.

(A suivre.)

Le tir d'infanterie à grande distance (*Fin*). [1]

La troisième séance (23 mai) comportait : *Feux combinés d'infanterie et d'artillerie exécutés par une ligne encadrée contre une batterie en position soutenue par une chaîne.*

[1] Voir notre précédent numéro. — Reproduit de la *La France militaire*, fort intéressant journal spécial qui paraît à Limoges, tous les jeudis, au prix de 5 fr. par an.

Défensive (1re phase). — Le but se composait : 1° d'une batterie de six pièces en voliges ; 2° d'une chaîne de soixante-quinze tirailleurs (moitié à genoux, moitié couchés) occupant un front de 120 mètres.

La ligne défensive se composait : 1° d'une batterie de 90 ; 2° d'une chaîne de soixante-quinze tirailleurs établis dans des tranchées-abris.

La batterie employait des obus ordinaires munis de fusées percutantes. Elle indiquait à la chaîne de tirailleurs la distance de la batterie ennemie. L'artillerie et l'infanterie tiraient simultanément à raison de trois cartouches par homme et par minute, un obus par pièce et par minute.

L'infanterie tirait avec les hausses combinées de 650 à 750 mètres.

Les cibles étaient masquées en partie par des fumées artificielles simulant le feu de l'ennemi ; six cartouches umifères étaient allumées devant la batterie ennemie et dix devant la chaîne.

Offensive. Deuxième phase. — La ligne ennemie étant ébranlée, la compagnie masquée dans la tranchée, prend l'offensive, se porte contre la chaîne ennemie avec tous ses échelons en tirant (Deux cartouches par homme).

A 200 mètres, elle fait un tir rapide à raison de cinq cartouches par homme et occupe la position ennemie.

La batterie de 90 qui a amené ses avant-trains aussitôt que la chaîne a dessiné son mouvement, s'est portée en avant et couronne les positions élevées, occupées depuis quelques instants par l'infanterie.

Poursuite de l'ennemi en retraite. (Troisième phase.) — L'ennemi a reculé et a déployé soixante-dix tirailleurs, moitié à genoux, moitié couchés ; un peu en arrière de cette ligne, s'est mise en batterie son artillerie.

La batterie de 90 et sa chaîne qui l'accompagne ouvrent le feu simultanément avec l'infanterie pendant dix minutes, et l'action se termine.

Dans cette troisième séance, l'infanterie consomma 6375 cartouches ; l'artillerie tira 120 obus ordinaires.

La quatrième séance (24 mai), comportait : 1° *Attaque de flanc par l'infanterie d'une ligne engagée sur son front.*

La ligne de bataille était sensiblement perpendiculaire à la ligne de tir et fortement engagée sur son front, ayant à son aile droite un crochet défensif.

La ligne principale était figurée par une batterie de six pièces, en voliges, tandis qu'une compagnie ayant un peloton en chaîne et un peloton en soutien figurait le crochet défensif.

Une batterie de 90 attaquait la batterie ennemie, tandis que l'attaque de flanc du crochet était exécutée par une compagnie.

L'attaque fut poussée jusqu'à 200 mètres de la position attaquée ; elle se termina par un feu rapide de cinq cartouches et fut suivie de l'assaut. Une batterie de 80 vint couronner la crête aussitôt que la batterie de 90 eut cessé son feu.

Tous ces tirs combinés donnèrent à tous l'occasion de mettre en balance les résultats obtenus et par les feux de l'artillerie et par les feux de l'infanterie. De part et d'autre, les exagérations premières tombèrent, et les officiers de toutes armes qui ont assisté à ces manœuvres d'ensemble ont pu se rendre compte de l'appui mutuel et constant que l'infanterie et l'artillerie doivent se prêter sur le champ de bataille.

Ces expériences de tirs ont été complétées par des tirs de siège de jour et de nuit avec feux combinés d'artillerie de siège et d'infanterie ; enfin, par des expériences sur l'emploi de la dynamite, soit pour rom-

pre des projectiles, des voies ferrées, détruire des murs, des palissades, des arbres, soit pour mettre hors de service des bouches à feu.

Toutes ces expériences, exécutées au polygone de Bourges, sous les ordres de M. le général commandant le 8e corps, ont été faits en présence des officiers supérieurs d'infanterie et d'artillerie de ce corps d'armée. MM. les généraux avaient été engagés à s'y rendre. Enfin, ajoutons que tous les autres officiers de la garnison ont suivi avec grand intérêt et grande assiduité ces opérations si importantes qui ont été suivies de la visite de la pyrotechnie, de la fonderie, de la cartoucherie et de l'arsenal.

Ces expériences de tirs combinés ont soulevé bien des questions tactiques ; leur solution appartient à l'avenir, car on voit toujours à côté de l'effet physique et matériel produit par les canons et les fusils l'effet moral qui a aussi sa grande part dans le succès ou la défaite.

Ces expériences ont en outre démontré qu'aucune troupe ne pouvait résister au feu de l'artillerie entre 1800 et 2200 mètres, pas plus qu'elle ne pourrait le faire entre 600 et 1200 mètres si elle avait à essuyer le feu d'une infanterie bien dirigée et connaissant parfaitement la discipline du feu.

Enfin, un résultat secondaire que nous devons signaler, c'est le rapprochement que ces séances amènent entre tous les chefs de corps ou de service, voire même entre tous les officiers du corps d'armée.

Il faut donc remercier M. le général Schneegans de l'initiative qu'il vient de prendre, et espérer que la voie ainsi ouverte sera suivie par tous les autres commandants de corps d'armée.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Weinfelden (Thurgovie) que des officiers du bureau de l'état-major fédéral sont actuellement occupés dans cette contrée à mesurer une nouvelle base de triangulation pour la carte de 25,000e. Ce sont, pour la plupart, les officiers qui ont assisté au mesurage de la base d'Aarberg ; d'autres collègues leur ont été adjoints pour familiariser le plus grand nombre possible d'officiers avec le nouvel appareil dû aux Espagnols. La petite troupe se rendra ensuite à Giubiasco, où une troisième ligne doit être mesurée du côté de Cadenazzo (Tessin).

France. — Le no de juin du *Journal des sciences militaires* contient entr'autres un article de 11 pages intitulé : « Observations sur la prétendue neutralité de la Haute-Savoie » qui se termine par les lignes suivantes :

» Faut-il actuellement nous préoccuper de cette soi-disant neutralité du Chablais, du Faucigny, etc., et lui attribuer une importance quelconque pour l'avenir ?

» Aucunement, à notre avis.

» Aussi nous ne nous attacherons pas à faire ressortir ce qu'a de vague et d'indécis la délimitation de ce fameux territoire neutralisé par l'article 3 du traité du 20 novembre 1815.

» Nous avons voulu seulement établir qu'en droit strict la neutralité de la haute Savoie n'existait plus.